ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 35395

Texte de la question

M. Patrick Balkany * appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le décret n° 2000-762 du 1er août 2001, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et qui reconnaît la compétence des éducateurs de jeunes enfants (EJE). Ce décret permet en effet à ces professionnels de voir leurs possibilités d'accès aux postes de direction s'étendre aux établissements d'accueil régulier inférieurs ou égaux à 40 places. Cependant, l'application de ce décret semble entravée par le statut des éducateurs de jeunes enfants dans les différentes fonctions publiques qui n'est pas en adéquation avec la reconnaissance statutaire des responsabilités de la fonction de direction. Par ailleurs, les préconisations du rapport Petit (mai 2003) sur « les métiers de la petite enfance dans les structures d'accueil collectif » stipulent d'une part que « l'amélioration des perspectives de carrière et d'évolution professionnelle des EJE, en leur permettant d'accéder au cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs, doivent être prises ». D'autre part, que « l'adaptation de la formation des EJE pour mieux répondre aux nouveaux enjeux liés à la petite enfance et à la famille constitue un élément fort ». Ces préconisations soulignent également la nécessité d'un allongement de la durée de formation afin de se rapprocher de celle des autres métiers du secteur et des exigences européennes. Elles insistent aussi sur l'importance du développement des passerelles entre les métiers, par des modules de formation communs, pour répondre à la pénurie de professionnels qualifiés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir examiner ce dossier avec bienveillance et de préciser les intentions du ministère en la matière. - Question transmise à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

Texte de la réponse

Un groupe de travail dont les membres ont été mandatés par la commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale a entrepris l'élaboration d'un référentiel professionnel des éducateurs de jeunes enfants (EJE) et la rénovation des référentiels de formation et de certification. L'adaptation de la formation des EJE aux nouveaux enjeux liés à la petite enfance et à la famille fait partie des préoccupations de ce groupe de travail. Les travaux de ce groupe de travail ont commencé en novembre 2003 et se sont achevés le 22 septembre 2004. L'ensemble des référentiels (professionnel, de certification et de formation) seront présentés, pour avis, à la CPC, le 16 décembre 2004. Parallèlement à ces travaux, la réforme des formations préparatoires aux diplômes du travail social de niveau III, en application de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 introduisant la validation des acquis de l'expérience, met progressivement en place des passerelles entre les diverses certifications. En effet, l'ossature générale de ces certifications comprend des domaines de « compétences-socles » et des domaines de « compétences transversales », transférables aux différents diplômes de niveau III, ce qui permettra d'établir des passerelles entre les formations. Ainsi, un candidat déjà titulaire d'un diplôme de niveau III se verrait dispensé de deux domaines de compétences sur quatre pour l'obtention d'un nouveau diplôme de travail social de même niveau. Le projet de réforme de la formation des EJE qui résulte des besoins de compétences identifiés dans le cadre des travaux menés pour la rénovation du diplôme, comprend, outre une adaptation générale de la formation aux évolutions des politiques sociales et des enjeux liés à la petite enfance, un allongement à trois ans de la formation et à 1 500 heures de

formation théorique, ainsi qu'une ouverture à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Dès lors que la réforme de la formation aura été menée à son terme, les travaux de modification des statuts des EJE de la fonction publique pourront commencer.

Données clés

Auteur : M. Patrick Balkany
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35395
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1718
Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1766